

# TD1 : Dynamique de la langue arabe

## La politique d'arabisation en Algérie

---

### Sommaire

Consigne : .....	2
Document 1 : .....	2
Avertissement!.....	2
1. Dynamique de la langue arabe .....	2
Cadre historique .....	2
Cadre structurel .....	4
Sur le plan lexical et sémantique .....	4
Cadre sociolinguistique et perspectives.....	4
Conclusion .....	6
Bibliographie.....	6
Document 2 : .....	7
Avertissement !.....	7
La politique d'arabisation en Algérie:.....	7
La politique de l'arabisation du système éducatif.....	9
L'arabisation de l'administration : .....	11
L'arabisation de l'environnement : .....	11
L'arabisation depuis 1980 :.....	12
La question linguistique depuis 1988 .....	12
Conclusion : .....	13

## **Consigne :**

Faites les résumés des deux documents.

## **Document 1 :**

### **Avertissement!**

Ce document est extrait d'un article publié sur Synergie Tunisie par Taieb Baccouche de Université de Carthage en 2009.

## **1. Dynamique de la langue arabe**

Traiter de l'évolution de la langue arabe suppose évoquer les grands faits et les grandes orientations de l'évolution de l'arabe. Le point de départ adopté dans ce propos sera la norme fixée par les premiers grands traités de grammaire depuis le VIII<sup>ème</sup> siècle. et le point d'arrivée sera l'arabe moderne, actuel, avec ses deux composantes, littéraire et dialectale. Bien que l'évolution de l'arabe s'est opérée sur trois axes : historique, structurel et sociolinguistique, notre propos se focalisera sur l'historique, l'évolution lexicale et sémantique sur le plan structural et le sociolinguistique.

### **Cadre historique**

L'arabe appartient à la famille des langues sémitiques, tels que l'hébreu, le phénicien, l'araméen, le syriaque, etc. l'histoire des Arabes remonte à environ trois millénaires ; ils ont donné leur nom à la péninsule qu'ils habitaient, l'Arabie. Leur entrée spectaculaire dans la grande histoire est due à l'avènement de l'Islam au VII<sup>ème</sup> siècle.

On pourrait dégager trois grandes périodes dans l'histoire de l'arabe :

- L'arabe ancien, de l'antiquité jusqu' aux débuts du Moyen âge.
- L'arabe classique depuis l'avènement de l'Islam jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> s.
- L'arabe moderne, depuis la renaissance arabe au XIX<sup>ème</sup> s.

L'arabe ancien nous est connu par des inscriptions remontant au VIII<sup>ème</sup> siècle. Mais l'arabe littéraire connu ne remonte pas plus loin que le III<sup>ème</sup> siècle.

La littérature qu'il véhicule est essentiellement orale (poèmes, chroniques, proverbes, etc.). La poésie ancienne est si élaborée qu'elle doit être le fruit d'une longue maturation dont l'évolution, comme pour toute tradition orale, est difficile à cerner. Comparée aux

divers dialectes arabes, cette langue littéraire semble plus imprégnée par ceux du groupe ouest-arabique (Hijaz), allant de la mer rouge au plateau de Nejd.

On est tenté de penser, au vu de cette littérature préislamique, qu'il s'est formé une sorte de Koiné, ou niveau de langue interdialectale, à partir du parler de la tribu de Quraych qui habitait la Mecque, ville du prophète Muhammed, abritant la Kaaba, sanctuaire païen et lieu de pèlerinage bien avant l'Islam qui intégra ce rite dans sa propre panoplie rituelle en l'adaptant à sa nouvelle codification.

Cet arabe littéraire, considérablement enrichi par la production islamique liée au texte sacré, le Coran, a très vite évolué vers une forme classique à la faveur de la codification des grammairiens. Sa graphie, empruntée sous une forme rudimentaire aux Nabatéens, s'est adaptée aux nouvelles exigences par l'adjonction de signes diacritiques (notamment les points et les signes des voyelles) afin d'assurer une bonne lecture du Coran dont la première version vulgate officielle est établie sous le troisième calife Uthman au VII<sup>ème</sup> siècle.

La langue du Coran, sacrée et considérée comme « inimitable », a servi de norme immuable pour les traités de grammaire. Il y a lieu de remarquer que la lecture coranique a intégré certaines variantes dialectales, notamment phonétiques, comme faisant partie du bon usage (faṣāḥa). Ces variantes sont limitées à sept parlers acceptables dans la norme standardisée. C'est à partir du VIII<sup>ème</sup> siècle que les premiers traités et dictionnaires ont commencé à voir le jour. Cette codification qui a fixé la langue dans sa forme classique, a facilité la diffusion de l'arabe par l'enseignement partout où la nouvelle religion a pu pénétrer. En supplantant les autres langues, l'arabe a subi leur influence et les a également profondément influencées (araméen, persan, turc, copte, berbère, etc.). C'est à partir de ces interférences que sont nés les divers parlers arabes actuels. L'arabe classique s'est considérablement enrichi grâce à la traduction notamment du grec, du persan et de l'araméen. Les traductions, les commentaires et la production directe qui s'en est suivie, ont fini par hisser l'arabe au niveau de la plus grande langue de culture dans le monde pendant plusieurs siècles.

Le développement des contacts, avec l'Europe essentiellement à partir de l'Espagne et de l'Italie, a été un facteur déterminant dans la renaissance européenne. Mais l'essoufflement de la civilisation arabo-islamique à la fin du Moyen-âge a fini par confiner l'arabe dans la fonction de conservation du patrimoine. Le déclin a commencé avec la désintégration de l'empire sous l'effet des invasions des Mongols et des Tatars venus des confins de la Chine.

Ce qu'on appelle aujourd'hui l'arabe moderne est le fruit d'une évolution qui a duré plus d'un millénaire, avec une interaction entre l'arabe littéral et ses divers dialectes.

Mais la renaissance linguistique, après une période de léthargie<sup>1</sup>, s'est développée surtout dès le XIXème siècle. par un double effort : une relecture du patrimoine et une ouverture sur la culture européenne par la traduction, l'emprunt, les calques, etc. Le niveau de langue où cela est le plus perceptible est celui des médias. Aujourd'hui, le rapport littéral /dialectal est une donnée incontournable de la situation linguistique actuelle dans les pays arabes. Ceci nous amène à l'examen du cadre structurel, pour saisir le sens de l'évolution opérée du classique au moderne.

## **Cadre structurel**

La norme n'a pratiquement pas changé. Les livres de grammaire actuels ne s'écartent guère des traités élaborés depuis plus de mille ans. Mais l'usage ne la respecte pas toujours, car l'arabe littéral moderne a consacré certaines influences dialectales et a intégré des influences étrangères.

## **Sur le plan lexical et sémantique**

L'arabe littéral moderne, pour s'adapter et évoluer, a puisé dans le lexique dialectal, emprunté aux langues étrangères, forgé des mots nouveaux et élargi le sens de mots anciens. Des milliers de mots sont tombés en désuétude, car l'usage moderne n'a plus besoin de centaines de mots et de nuances pour le chameau ou le cheval. Des milliers de mots nouveaux ont vu le jour, forgés, calqués ou empruntés. L'emprunt tend à s'adapter aux schèmes arabes ; d'où des formes doubles, l'une littérale, normalisée, l'autre dialectale, plus libre.

L'enrichissement du lexique général se fait par l'usage, exprimant des besoins nouveaux. Quant aux lexiques spécialisés, la terminologie s'enrichit par l'apport des chercheurs et des traducteurs, mais également par celui des académies. Cependant il faut noter que malgré l'effort important, les besoins ne cessent de grandir, car le rythme du progrès dans les domaines scientifiques, dépasse celui de la traduction.

## **Cadre sociolinguistique et perspectives**

Quelles sont les spécificités de la situation linguistique engendrée par une telle évolution ?

L'une des conséquences les plus importantes de cette évolution est l'élargissement du fossé séparant le littéral et le dialectal pendant plusieurs siècles où le littéral n'était plus la

---

<sup>1</sup> Sommeil profond et prolongé dans lequel les fonctions de la vie semblent suspendues.

langue officielle du temps des Turcs et de leurs vassaux. Du temps de l'empire ottoman, le turc était utilisé dans l'administration. Par contre, le dialectal, plus vivant, a continué à évoluer normalement. Ce phénomène remonte en fait à plusieurs siècles. En effet, l'historien Ibn Khaldoun parle déjà au XIV<sup>ème</sup> siècle de l'existence de deux langues, tant les différences étaient grandes malgré la parenté évidente.

Cette situation nous semble à l'origine de la querelle opposant dans le monde arabe les partisans du littéral et ceux du dialectal, en prenant comme modèle les langues romanes par rapport au latin. La comparaison ne se justifiait que très partiellement, car l'arabe littéral n'était pas comme le latin une langue morte, mais une langue à usage limité, ou tout au moins non généralisé.

Cet usage s'est élargi tout au long du XX<sup>ème</sup> s. et plus nettement au cours de sa seconde moitié. L'opposition entre dialectal et littéral a fini par céder le pas à la division des tâches. Ainsi, le courant prodialectal a-t-il pratiquement cessé d'exister, tant la situation a changé. Quels sont donc les domaines propres à chacun ? et y-a-t-il des espaces de coexistence ?

On peut dire d'une manière générale que le littéral domine largement à l'écrit et le dialectal à l'oral. L'arabe dialectal n'a pas de tradition écrite et par conséquent de pas norme officielle, suite par ailleurs pas de codification. On écrit certes en dialectal des pièces de théâtre, des scénarios de film et de feuilletons de télévision, des dialogues dans les romans, des poèmes populaires, des chansons, etc. mais leur publication est rare. La publication, c'est le domaine quasi exclusif du de l'arabe littéral. Ce dernier n'est cependant pas totalement absent à l'oral. Il arrive souvent qu'on entende des discours ou des discussions radiophoniques et télévisées en littéral, en plus de l'enseignement, mais jamais en dehors des cadres officiels. Il faut observer cependant, que la situation ne se présente pas de la même manière d'un pays arabe à l'autre.

Dans la plupart des régions du Machreq, on utilise très souvent dans les situations officielles un niveau d'arabe intermédiaire entre le littéral et le dialectal, y compris à l'université. Dans les pays du Maghreb la situation est beaucoup plus complexe : dans les situations officielles, on observe un recours tantôt au littéral, quoique simplifié, tantôt à un niveau intermédiaire qui pourrait s'apparenter à un code switching diglossique, c'est à dire une alternance de codes à l'intérieur même de l'arabe avec ses variantes et ses niveaux. Dans l'usage courant, on observe un phénomène particulier aux lettrés bilingues, à savoir le mélange arabe dialectal – français. Ce franco-arabe n'est pas à proprement parler un sabir, mais un niveau oscillant entre le mélange et l'alternance des codes.

## Conclusion

1. L'arabe littéral est l'une des rares langues anciennes à avoir survécu, parallèlement à ses dialectes, en évoluant dans une forme de distribution complémentaire. Ce destin exceptionnel s'explique par un ensemble de facteurs :

- Il a été le véhicule d'un texte sacré, le Coran, à la base de son expansion et de son rayonnement comme expression d'une civilisation brillante.
- Les arabophones, pétris de culture arabe, ou attachés à leur religion, vénèrent leur langue et la considèrent comme le creuset de leur identité et le symbole de leur unité, au moins culturelle et spirituelle.

2. L'arabe littéral est en pleine évolution . Le registre qui finira, nous semble-t-il, par dominer, est celui des médias, dont l'impact est considérable grâce à l'audio-visuel et plus récemment à la toile. Ce registre se caractérise par une grande ouverture sur l'emprunt et les calques, une perméabilité aux expressions idiomatiques dialectales et une tolérance grammaticale qui tranche avec la rigueur puriste.

3. Ceci nous autorise à penser que l'arabe moderne, qui est en pleine gestation, observable dans les médias écrits et audiovisuels de tous les pays arabes, serait vectoriellement la synthèse panarabe des synthèses nationales qui prendraient la forme d'un continuum englobant le littéral et le dialectal avec toutes leurs variantes.

## Bibliographie

Baccouche Taieb, 2004, « Dialectes et dialectologie en linguistique arabe conférence inaugurale, Colloque AIDA6, Tunisie, *l'arabe dialectal : enquêtes, descriptions, interprétations*, CERES, pp. 15-26.

Baccouche Taieb, 2004, « Emprunts arabes dans l'espace euro-méditerranéen : une idiomaticité partagée », *Actes colloque, RLM- Europhrases, Hammamet-Tunisie 2003*, publication ENS, Tunis, pp37-46.

Baccouche Taieb, 2004, « L'arabe : un continuum ? » *Le Continuum en linguistique*, Pub. Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Sousse, pp. 233-242.

Baccouche Taieb, 2003, « L'arabe, d'une koiné dialectale à une langue de culture », *Mémoires de la société linguistique de Paris*, Tome XI, (les langues de Communication...), 87-93

Baccouche Taieb & Mejri Salah (dir.), 2002, *Langage et altérité : l'expérience de l'atlas linguistique de Tunisie*, RTSS, n° spécial 120 (collectif), pub.CERES, Tunis..

Baccouche Taieb, 2001, « Tunisie : langue », *Encyclopédie de l'Islam*, vol 10, pp709-712

Baccouche Taieb, 1998, « La langue arabe dans le monde arabe », *l'information grammaticale*, n° spécial Tunisie, Paris, pp 49 – 54.

Baccouche Taieb, 1994, *L'emprunt en arabe moderne*, Beit-el-Hikma – IBLV, Tunis. Cohen David, 1993, « Arabe : langue arabe » *Enc. Universalis*, vol 2, pp 707 – 714. *Encyclopédie de l'Islam*, 1975-, collectif, « Arabiyya » vol 1, pp579-601.

## Référence :

BACCOUCHE, T, 2009, Dynamique de la langue arabe, Synergies Tunisie n° 1 - 2009 pp. 17-24.

## Document 2 :

### Avertissement !

Ce document est un extrait d'un article écrit par Dr . Benbachir Naziha. Université Ibn Badis Mostaganem

## La politique d'arabisation en Algérie:

Parler de la politique linguistique de l'Algérie renvoie essentiellement à l'arabisation. En effet, il y est question essentiellement de promouvoir la langue arabe, de l'élever au rang de langue nationale et d'œuvrer à la généralisation de son utilisation dans tous les domaines.

A vrai dire, cette tâche n'est pas le propre de l'Algérie, car les autres pays du Maghreb s'emploient eux aussi à réhabiliter la langue arabe, depuis leur accession à l'indépendance. Pour tous ces pays, la langue arabe constitue, selon l'expression de Grandguillaume, « la face culturelle de l'indépendance. » (Grandguillaume, 1983: 34). Mais c'est assurément en Algérie que l'arabisation revêt une signification particulière, en raison de la longue nuit coloniale.

L'émergence de la langue arabe comme langue nationale est le fruit d'un long cheminement historique, jalonné par une résistance farouche à l'entreprise glottophagique<sup>2</sup>

coloniale. L'arabisation se présente donc comme l'instrument de mise en application du choix de l'arabe comme langue nationale.

L'arabisation pour les pays maghrébins diffère sensiblement de l'arabisation telle qu'elle est perçue par les pays du Moyen-Orient. En effet, pour ces derniers, l'arabisation ne revêt qu'un aspect technique, dans la mesure où il est question essentiellement de l'arabisation des termes étrangers. Il s'agit d'une opération linguistique par laquelle on essaie de faire plier les termes techniques empruntés aux langues étrangères aux schèmes linguistiques de la langue arabe. Khaoula Taleb-Ibrahimi avance de l'arabisation en Algérie qui: « *a pris (...) une signification plus large dépassant largement l'aspect strictement linguistique.* »<sup>3</sup>

Car elle vise à faire tenir à la langue arabe toutes les fonctions exercées par la langue française durant la colonisation. A ce propos, la Charte Nationale de 1976 stipule que:

*«L'usage généralisé de la langue arabe et sa maîtrise en tant qu'instrument fonctionnel est une des tâches primordiales de la société algérienne»*<sup>4</sup>

L'arabisation est envisagée aussi comme ressourcement, en raison de la longue nuit coloniale qui a coupé l'Algérie de la langue et de la culture arabe.

En réalité, la politique d'arabisation s'est traduite selon Grandguillaume "par deux conflits: l'un qui opposait la langue arabe à la langue française, l'autre qui opposait cette langue aux dialectes (arabe et berbère). Ces conflits de nature politique, ont largement fait passer à l'arrière plan les aspects pédagogiques et culturels de l'opération" (Grandguillaume, 1997: 11).

Contrairement à d'autres pays, où la pluralité linguistique est plus ou moins prise en compte, l'Algérie a opté pour l'exclusion de l'arabe dit dialectal et du berbère. Ces derniers sont considérés et présentés comme autant de facteurs susceptibles de compromettre l'unité nationale. Dès lors, on n'assigne à ces variétés linguistiques qu'un rôle tout à fait marginal, comme véhicule des formes d'expression populaire: folklore, théâtre et productions culturelles destinées à la consommation populaire.

Le comble de cette marginalisation est atteint quand on interdit aux enfants scolarisés d'utiliser leurs langues maternelles à l'école. A ce propos, M. Boudalia-Greffou relève dans sa publication: «Le projet de l'école algérienne est plus vaste; en fait l'enfant n'est qu'un

---

<sup>2</sup>En linguistique, « la glottophagie » désigne le processus par lequel une langue dominante, souvent imposée par un groupe sociopolitique puissant, supprime progressivement les langues locales ou minoritaires. Le phénomène peut se produire dans des situations de conquête, de colonisation, de mondialisation ou de diglossie.

<sup>3</sup> TALEB-IBRAHIMI, Khaoula, 1997, Les Algériens et leur(s) langue(s). Eléments pour une approche sociolinguistique de la société algérienne, Alger, Editions Dar El Hikma, p240

<sup>4</sup> La Charte Nationale (1976: 56)



prétexte, un relais. L'objectif réel est le langage de son milieu. L'école devient le lieu d'un véritable combat contre les langues parlées» (Boudalia-Greffou, 1989: 23).

Par ailleurs, si les textes officiels algériens insistent particulièrement sur la nécessité de restaurer la langue nationale, ils considèrent cependant que les langues étrangères doivent jouir d'une place non négligeable, en tant que langues d'ouverture sur le monde moderne, le progrès scientifique et technologique<sup>5</sup>

### La politique de l'arabisation du système éducatif

Au lendemain de l'indépendance (de 1962 à 1965), le gouvernement algérien s'est trouvé face à une tâche immense et multiforme que l'on pourrait appeler la tâche de reconstruction nationale. Certes, l'arabisation n'était pas prioritaire, mais elle demeurait en toile de fond, car elle avait profondément marqué le mouvement national.

En effet, il n'était point facile de procéder à cette mutation linguistique du jour au lendemain. Conscient de cela, Benbella<sup>6</sup>, alors président, confiait : « *il ne faut pas se dissimuler qu'il s'agit là d'une œuvre (=l'arabisation) de longue haleine et que 15 ou 20ans seront nécessaires pour la mener à bien* »<sup>7</sup>.

En raison donc des difficultés diverses, notamment le manque de cadres arabisés, le gouvernement en place a fait preuve de réalisme et de pragmatisme. Il fallait rechercher « *un juste équilibre qui tiendrait compte de la nécessité de concilier la restauration de notre langue et culture nationale tout en ne négligeant pas la langue française, instrument véhiculaire et indispensable à l'acquisition et à la compréhension des techniques modernes.* »<sup>8</sup>

C'est ainsi que :

A la rentrée scolaire 1962-1963, on introduit 7 à 10 heures d'enseignement de langue arabe par semaine, et 15 heures dès 1964. En raison du manque flagrant d'enseignants qualifiés, cet enseignement est confié à des moniteurs recrutés de manière empirique ou à des instituteurs venus du Moyen-Orient.

A la rentrée 1964, le gouvernement décide l'arabisation totale de la première année de

---

<sup>5</sup> « Cette récupération totale de la langue nationale et sa nécessaire adaptation à tous les besoins de la société n'excluent pas un ferme encouragement à l'acquisition des langues étrangères. Notre idéal le mieux compris est d'être nous-mêmes, tout en nous ouvrant sur les autres en maintenant, en même temps que notre langue dont la primauté est indiscutable, la connaissance des langues de culture qui nous faciliteraient la constante communication avec l'extérieur, c'est-à-dire avec les sciences et les techniques modernes et l'esprit créateur dans sa dimension universelle la plus féconde. » (La Charte Nationale, 1976)

<sup>6</sup> Ahmed BENBELLA (1916-2012) Premier Président de la République Algérienne après L'indépendance (de 1963 à 1965).

<sup>7</sup> BERMELAS, Jean-Louis, 1988, L'arabisation en Algérie: *développement et enjeux*, Thèse de Doctorat, Paris X.

<sup>8</sup> Ibidem. p 72.

l'enseignement primaire. Simultanément se mettait en place un enseignement dit originel dispensé en langue arabe exclusivement ;

Dans l'enseignement supérieur, nous ne relevons aucun changement significatif, sinon la création d'une école supérieure d'interprétariat et de traduction.

Quant à l'arabisation de l'administration, celle-ci était sans effet, en raison du faible niveau de connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires algériens.

L'arrivée de Boumédiène<sup>9</sup> au pouvoir va dynamiser le processus d'arabisation dans les domaines de l'enseignement, l'administration et l'environnement.

Ahmed Taleb-Ibrahimi (1966)<sup>10</sup>, alors Ministre de l'Education nationale, déclare que l'arabisation *"est une de nos options fondamentales. Il ne s'agit pas de refuser le dialogue avec les autres peuples et les autres civilisations, il s'agit de redevenir nous-mêmes, de nous enraciner dans notre sol et dans notre peuple, pour mieux assimiler ensuite ce que les autres peuvent nous apporter d'enrichissement"*.

Ainsi, à la rentrée scolaire de 1967, la deuxième année de l'enseignement primaire a été arabisée. En 1968, on a procédé à l'arabisation partielle: on arabisa une partie des classes (2/3) de la troisième année primaire, la moitié de 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> années et 1/3 de la 6<sup>ème</sup> année. Parallèlement à cela, on a introduit pour la première fois des sections arabisées dans l'enseignement moyen (collèges).

Dans l'enseignement supérieur, on relève la création d'une section arabe à la faculté de droit et une autre à la faculté des lettres. En même temps, est instituée également une licence d'histoire en langue arabe.

En 1970, le processus d'arabisation est accéléré au primaire et a freiné dans l'enseignement supérieur.

C'est sous la coupe de Mehri<sup>11</sup>, secrétaire général de l'enseignement primaire et secondaire que le processus d'arabisation s'est traduit notamment par:

- l'arabisation des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>ème</sup> années primaires;
- l'arabisation du 1/3 des premières années dans le moyen;
- l'arabisation du 1/3 des sections scientifiques dans le secondaire.

---

<sup>9</sup> Houari BOUMIDIENE (1932-1978) deuxième Président de la République algérienne

<sup>10</sup> Ahmed TALEB-IBRAHIMI (1932) Ministre de l'éducation nationale au gouvernement de Houari BOUMEDIENNE.

<sup>11</sup> Abdelhamid MEHRI (1926-2012) a occupé plusieurs postes; notamment le poste de secrétaire général du Front de Libération national (FLN) de 1988 à 1996.

Dans le supérieur, on relève l'instauration de l'enseignement de l'arabe comme module (terminologie) dans toutes les sections francophones. D'autre part, il est à signaler que l'enseignement est en arabe.

En 1977, le processus d'arabisation freiné c'est ainsi qu'on a procédé après le départ de Abdelhamid Mehri.

- La reprise de la formation d'enseignants bilingues.
- La création d'une section « lettres bilingues », dès la rentrée 1978-79, alors que toutes les séries lettres étaient précédemment arabisées.

Mais la mort de Boumediene va mettre un terme à ces procédures. L'arrivée de Chadli<sup>12</sup> au pouvoir va relancer le processus d'arabisation de l'enseignement. C'est ainsi qu'on a procédé à:

- La suppression de la section « lettres bilingues » créée en 1978-1979
- La promulgation d'une circulaire stipulant que tous les diplômes scolaires et certificats doivent être rédigés en langue arabe.

Dans l'enseignement supérieur, il a été décidé d'arabiser les sections francisées des sciences sociales, politiques, juridiques et économiques.

### **L'arabisation de l'administration :**

Quant à l'arabisation de l'administration, celle-ci n'a été envisagée que tardivement. En 1968, une ordonnance rendant obligatoire la connaissance de la langue arabe par les fonctionnaires a été promulguée. Un délai leur a été accordé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1971. A partir de cette date, tout recrutement de fonctionnaire est soumis préalablement à la connaissance de la langue nationale. Pour la réalisation de l'arabisation des fonctionnaires, des cours d'arabe ont été organisés dans les diverses administrations.

L'arabisation est encore loin d'être effective dans le monde du travail. La plupart des activités se déroulent de nos jours encore en français.

### **L'arabisation de l'environnement :**

En ce qui concerne l'arabisation de l'environnement (1976), l'arabisation a touché également les inscriptions publiques : noms de villes, de village, de rue, les plaques des administrations, les enseignes de commerce etc. Cette opération n'a obéi à aucun critère sérieux.

---

<sup>12</sup> Chadli BENDJEDID (1929) est le troisième Président de la République algérienne (de 1979 à 1990).

## L'arabisation depuis 1980 :

Cette période mouvementée est marquée par certains faits majeurs:

- Le premier fait marquant est la grève des étudiants arabisants de l'Université d'Alger, qui a eu lieu vers la fin novembre 1979 jusqu'au 20 janvier 1980 et qui a conduit le pouvoir à l'arabisation des sciences sociales et humaines.
- Le fait marquant qui a eu lieu au cours de la même année, plus précisément le 10 mars 1980 au cours duquel l'écrivain Mouloud Mammeri<sup>13</sup> s'est vu interdire de donner une conférence sur la poésie kabyle à l'Université de Tizi-Ouzou. Cette décision a donné lieu à de grands troubles et à des manifestations aussi bien à Tizi-Ouzou qu'à Alger. Ces événements sont les premiers en Algérie où la revendication linguistique a été mise en avant à l'occasion d'aussi violents affrontements. Les slogans des manifestants étaient clairs : « Halte à la répression culturelle », « culture berbère, culture algérienne », « le berbère est notre langue. »<sup>14</sup> (Ce premier printemps berbère<sup>15</sup>, a abouti à la création au sein des universités de Tlemcen et de Tizi-Ouzou des «Départements de langue et culture populaires », chargés de dispenser une post-graduation (= diplôme de magister)

## La question linguistique depuis 1988

Cette période est marquée par l'arrivée des premiers bacheliers arabisés (1990-1991). En décembre 1990, l'Assemblée populaire nationale adopte une loi concernant la généralisation de l'utilisation de la langue nationale, qui sera promulguée le 16 janvier 1991 par le Président Bendjedid. Cette loi a été gelée avec l'arrivée du Président Boudiaf<sup>16</sup>.

A partir de cette période, la langue française et ses utilisateurs ont été l'objet de différentes attaques par certains groupes islamistes qui qualifiaient les francisants de "faux-musulmans" et de "hizb frança"<sup>17</sup> qui signifie « le parti de la France ». C'est " une expression témoin du débat linguistique qui oppose, en Algérie, les arabisants (formés en arabe) et les francisants (formés en français). Dans ce contexte, « hizb frança » fonctionne comme un anathème ou une insulte lancée par les arabisants contre les

---

<sup>13</sup> Mouloud MAAMERI (1917-1989) écrivain algérien d'expression française.

<sup>14</sup> GRANDGUILLAUME, Gilbert, 1983, *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Paris, Maisonneuve- Larose.p 125.

<sup>15</sup> Désigne l'ensemble des manifestations qui ont lieu en 1980 pour réclamer l'officialisation et la reconnaissance de la langue Tamazight.

<sup>16</sup> Mohamed BOUDIAF (1919-1992) Président du Haut Comité d'Etat (1992).

<sup>17</sup> BENBAKOUR, S, *étudier le français...quelle histoire*,

francisants."<sup>18</sup>

En 1992-1993 que les autorités algériennes ont tenté d'introduire l'anglais au primaire dès la 4<sup>ème</sup> année comme choix optionnel par rapport au français. Beaucoup de parents avaient choisi l'anglais. Cette expérience a échoué.

L'arrivée du président Bouteflika<sup>19</sup> verra l'installation en mai 2000 d'une commission nationale de réforme du système éducatif (CNRSE). Au plan des langues, le travail de ces structures s'est inscrit directement dans les orientations du Président de la république qui avait déclaré, lors de l'installation de la commission:

*«(...) la maîtrise des langues étrangères est devenue incontournable. Apprendre aux élèves dès leur plus jeune âge une ou deux langues de grande diffusion, c'est les doter des atouts indispensables pour réussir dans le monde de demain, cette action passée, comme chacun peut le comprendre aisément, par l'intégration de l'enseignement des langues étrangères dans les différents cycles du système éducatif pour, d'une part, permettre l'accès direct aux connaissances universelles et favoriser l'ouverture sur d'autres cultures et, d'autre part, assurer les articulations nécessaires entre les différents paliers et filières du secondaire de la formation professionnelle et du supérieur. C'est à cette condition que notre pays pourra à travers son système éducatif et ses institutions de formation et de recherche et grâce à ses élites, accéder rapidement aux nouvelles technologies, notamment dans les domaines de l'information, la communication et l'informatique qui sont en train de révolutionner le monde et d'y créer de nouveaux rapports de force. »<sup>20</sup>*

La réforme a conservé au français ce statut de première langue étrangère, compte tenu du facteur historico-linguistique. A partir de la rentrée 2003, l'enseignement de cette langue qui débutait auparavant en 4<sup>ème</sup> année fondamentale a été avancé de deux années, cette disposition, entrée en vigueur depuis la rentrée 2003-2004, a vu ainsi le français enseigné à partir de la 2<sup>ème</sup> année, à raison de 3 heures par semaine. L'année suivante on recula l'introduction du français au primaire d'une année. C'est-à-dire en 3<sup>ème</sup> année primaire pour la rentrée scolaire (2004-2005).

### **Conclusion :**

Arrivée au terme de notre analyse nous constatons que la politique linguistique postcoloniale inspirée dans sa démarche de celle menée par le pouvoir colonial semble en décalage avec la réalité sociolinguistique du pays. La consécration d'une seule langue jugée

---

<sup>18</sup> Morsly, D, 2011,

<sup>19</sup> Abdelaziz BOUTEFLIKA Président algérien( 1999-2019)

<sup>20</sup> Discours prononcé le 13 mai 2000, Alger, Palais des Nations.

apte à opérer toutes les fonctions est loin de répondre aux attentes de la société algérienne.

Cette entreprise qui s'est caractérisée par un nationalisme outrancier et par la mise à l'écart du plurilinguisme algérien est devenue *"Un point de convergence de tous les fantasmes, les craintes et les attentes identitaires des acteurs sociaux et idéologiques qui s'affrontent sur la scène algérienne"*<sup>21</sup> (Dourari, 1997:20). Même si les mesures récentes tentent d'inverser les choses nous pensons que seule une politique linguistique pragmatique permettant une meilleure prise en charge de la réalité sociolinguistique basée sur un consensus et sur un projet de société peut répondre aux attentes des Algériens à l'aube du 21<sup>ème</sup> siècle.

---

<sup>21</sup> DOURARI, Abderrezak, 1997, "Malaises linguistiques et identitaires en Algérie", in Anadi, n°2, Juin, Tizi-Ouzou.